



## PROJET D'UNE NOUVELLE FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEUR/E/S D'UNIVERSITÉ

Le 22 mars dernier, les 18 présidents de syndicats et d'associations de professeur/e/s d'université au Québec adoptaient un plan d'action pour la création d'une nouvelle fédération québécoise intersyndicale des professeur/e/s d'université et qui serait appelée à remplacer les deux regroupements actuels de syndicats et associations, soit la FAPUQ et l'IPUQ<sup>1</sup>. Ce plan d'action comprenait entre autres, la diffusion à tous les professeur/e/s d'un dossier contenant particulièrement 1) un appel à l'unité signé par les 18 présidents comme par les présidents de la FAPUQ et de l'IPUQ, 2) un document sur les «enjeux» qui militent en faveur de l'unité, 3) un «projet de statuts» de la fédération envisagée et 4) un «projet de budget»<sup>2</sup>.

Suite à la diffusion de ce dossier, les instances concernées de chacun des syndicats étaient appelées à se prononcer sur le projet de création de la nouvelle fédération et à voter éventuellement l'affiliation à cette fédération. Après avoir étudié le projet, le Comité exécutif du SPUL le soumit au Conseil syndical du 3 avril 1991 en vue de l'acheminer à l'Assemblée générale, seule instance autorisée à voter une affiliation du SPUL.

Après avoir longuement débattu de la question, le Conseil syndical a adopté la résolution suivante : «Le Conseil syndical :

- 1 recommande qu'une assemblée générale du SPUL soit tenue pour se prononcer sur le projet de création d'une nouvelle fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université;
- 2 recommande que des réunions de sections syndicales soient tenues en préparation d'une recommandation du Conseil syndical à l'Assemblée générale.»

Le Conseil a cependant refusé qu'une telle Assemblée générale soit tenue à brève échéance. En fait, au-delà de certaines réserves exprimées vis-à-vis du projet présenté, l'idée maîtresse qui a guidé le Conseil dans sa prise de décision est sans contredit l'échéancier très serré auquel les membres et les instances auraient été confrontés à un moment très chargé du calendrier universitaire (fin de session, examens,

<sup>1</sup> FAPUQ : Fédération des Associations de Professeur/e/s d'Université du Québec. IPUQ : Intersyndicale des Professeur/e/s d'Université du Québec

<sup>2</sup> Une fâcheuse erreur de l'imprimeur-distributeur a fait en sorte qu'un certain nombre de professeur/e/s n'ont pas reçu le dossier en question. Si vous êtes de ceux-là, communiquer avec le secrétariat du SPUL (poste 2955) pour en obtenir une copie.

corrections, préparation de communications à divers congrès : ACFAS, Sociétés savantes, etc.). Les membres du SPUL qui étaient déjà là avant 1986, année de la désaffiliation du SPUL de la FAPUQ, savent que la question de l'affiliation a toujours été capitale pour les membres du SPUL. Le Conseil a donc voulu qu'une décision de cet ordre soit prise sans précipitation.

Au nom des signataires de l'appel à l'unité, je vous invite à étudier de près le projet présenté, à en discuter avec vos collègues et votre délégué/e, et à communiquer vos réactions, de la manière que vous jugez la plus utile, aux membres du Conseil syndical et de l'Exécutif. Ce projet est en fait l'aboutissement d'une série de compromis. Il est sans doute encore perfectible. Néanmoins, aux yeux des 18 signataires, il constitue le plus petit commun dénominateur qui trace la voie aux professeur/e/s pour prendre leur place dans les grands enjeux du travail professoral et de l'université québécoise.

Ramzi Salamé  
Président.

## RAPPORT DU COMITÉ PARITAIRE DE RECLASSEMENT

Vous avez reçu (ou vous recevrez très bientôt) l'analyse que le comité paritaire de reclassement dans les échelles salariales a fait de votre dossier. Nous vous invitons à répondre sans délai au comité; si vous avez le moindre doute sur la protection de vos droits, communiquer avec le SPUL.

## ENQUETE SUR «LES TACHES DES PROFESSEUR-E-S DES UNIVERSITÉS AU QUÉBEC

Vous avez récemment reçu un questionnaire d'enquête sur «les tâches des professeur-e-s des universités au Québec» émanant du Groupe de recherche sur le travail des professeur-e-s d'université rattaché au Centre de recherche en gestion de l'UQAM.

Un certain nombre d'entre vous ont manifesté des réserves vis-à-vis des objectifs ou du contenu de ce questionnaire et ont demandé à l'Exécutif du SPUL de prendre position à l'égard de celui-ci et de communiquer cette position à l'ensemble des membres. Nous vous livrons ci-après les résultats des réflexions recueillies à ce sujet :

- 1 Le Comité exécutif du SPUL considère qu'il ne lui appartient pas d'exercer de la censure sur les projets de recherche entrepris par des collègues. Il est cependant de son devoir d'aviser les membres des réserves qui ont été portées à sa connaissance dans une matière hautement pertinente pour l'action syndicale.
2. Les principales réserves qui ont été portées à notre connaissance se centrent autour des points suivants :
  - 2.1 la confusion que les auteurs du questionnaire semblent entretenir à l'égard du statut de l'année sabbatique, confondue en l'occurrence avec le congé sans solde, le congé de maladie, etc. Une vérification auprès de M. Denis Bertrand, professeur en gestion du personnel à l'UQAM et porte-parole du groupe de recherche a permis de comprendre que les auteurs du questionnaire voulaient «isoler les circonstances particulières» qui font en sorte qu'une personne n'assume pas une pleine charge habituelle d'enseignement, de recherche et de participation. M. Bertrand promet de tenir compte de cette réserve lors de l'analyse des résultats et de leur diffusion.
  - 2.2 Le choix de trente heures par année comme unité de base pour la mesure de l'implication des professeur/e/s dans certaines activités; comme si cela ne comptait pas lorsqu'on consacre à chacune de ces activités moins que trente heures par année.

- 2.3 L'absence du questionnaire de mention explicite des tâches d'encadrement individuel ou d'équipe autres que celles de recherche de maîtrise, de doctorat, ou post-doctorat. Ainsi, autant les activités de formation de premier cycle (laboratoires, stages, projets de fin d'étude, etc.) que de deuxième ou même troisième cycle (stages, lectures dirigées, etc.) ne semblent pas trouver adéquatement leur place dans le questionnaire.
- 3 Certaines craintes ont été exprimées à l'effet que cette recherche soit commanditée par les administrations universitaires. Une vérification auprès de M. Denis Bertrand permet de fournir les informations suivantes :
- 3.1 l'équipe de professeur-e-s formant le groupe de recherche sur l'enseignement supérieur (GRES) provient de l'UQAM, de l'UQTR et de l'Université Concordia;
- 3.2 son projet de recherche s'inscrit dans le prolongement du colloque tenu l'an dernier dans le cadre de l'ACFAS à l'Université Laval, colloque dont les conclusions avaient suscité des réserves parmi les professeur/e/s y ayant participé et chez les syndicats réunis à l'IPUQ;
- 3.3 la recherche n'est pas à proprement parler commanditée mais subventionnée par le Fonds de développement académique du réseau de l'UQ;
- 3.4 l'idée des auteurs est de faire ressortir «la grande diversité des modèles de travail des professeur-e-s d'université»;
- 3.5 au prochain congrès de l'ACFAS à Sherbrooke, il y aura lancement d'un ouvrage sur l'état de la question à partir des écrits sur le travail des professeur-e-s;
- 3.6 les résultats de la recherche feront l'objet de discussions préalables avec les syndicats avant leur publication.

#### En conclusion.

1. Le Comité exécutif estime qu'il appartient à chacun et à chacune de décider de répondre ou non au questionnaire.
2. Si le questionnaire ne rend pas adéquatement compte de vos activités, signalez-le aux auteurs.
3. Communiquez avec le SPUL pour tout commentaire.

Le Comité exécutif du SPUL

## POLITIQUE DU SPUL SUR LE HARCELEMENT SEXUEL

Pour mieux répondre d'une part à sa mission de défense des intérêts et des conditions de travail et de vie de ses membres et d'autre part à ses obligations morales dans la communauté, le SPUL se donne une politique et une structure sur le harcèlement sexuel.

#### PRINCIPE DE BASE :

L'égalité et le respect de la personne devraient être à la base de nos rapports collectifs. C'est là une condition essentielle à la création et au maintien d'un climat de travail et d'études propices à tous et toutes. À cette fin, nous avons l'obligation de lutter contre le harcèlement sexuel dans notre milieu.

## ÉLÉMENTS DE POLITIQUE :

1. Le SPUL donne un appui moral à la lutte contre le harcèlement sexuel dans le milieu de travail;
2. Le SPUL favorise un processus de règlement juste et efficace, qu'aucune procédure indûment légaliste ne soit entraver;
3. Le SPUL affirme son adhésion aux principes qui sous-tendent la création du Centre sur le harcèlement sexuel de l'Université Laval;
4. Le SPUL affirme sa volonté de collaborer avec le Centre dans la mesure de ses prérogatives pour que tous et toutes y reçoivent un traitement équitable;
5. Au bénéfice des professeurs et professeures, le SPUL assure des services adaptés de conseils, d'aides personnelles et de soutiens juridiques pour qu'ils/elles reçoivent un traitement équitable et efficace;
6. Le SPUL reconnaît aux personnes concernées le droit au plein contrôle de leur dossier à toutes les étapes du processus de règlement ainsi que le droit à la confidentialité;
7. Dans le respect de ses prérogatives, le SPUL assure son soutien au professeur, à la professeur concerné/e jusqu'à la fin du processus de règlement (sous réserve de 6).

Cette politique a été adoptée par le Conseil syndical lors de sa réunion régulière du 20 mars 1991

**PERTES D'EMPLOI MASSIVES AU SYNDICAT DES MAÎTRES DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE : 57% des maîtres de langue reçoivent ces jours-ci un avis de mise en disponibilité (assurance-chômage + un maximum de 6500 \$)**

Le Syndicat visé regroupe les membres du personnel enseignant associé de l'Université Laval qui se consacrent à l'enseignement du français langue seconde. Ils sont rattachés à l'École des langues vivantes de la Faculté des lettres.

La situation politique et la récession ont provoqué une diminution de 37% de nos étudiants par rapport à l'automne 1989 — rappelons que notre clientèle provient à 75% du Canada anglais — et les prévisions pour l'automne 1991 sont des plus sombres. Une campagne de publicité a été lancée pour recruter davantage d'étudiants américains et latino-américains.

Comme il n'y a pas de mécanisme de reclassement ou de recyclage prévu à la convention collective et que les pertes d'emploi sont imminentes, les maîtres de langue, en collaboration avec la Faculté des lettres et l'École de langues vivantes ont formé un comité qui a proposé des solutions, dont :

- le temps partagé;
- les prêts de service internes et externes;
- le perfectionnement ;
- le remplacement du trimestre d'automne ou d'hiver par le trimestre d'été.

Quelle sera la réponse de l'Université? Quelle importance accordera-t-elle à sa mission de diffusion du français en Amérique du Nord? Quel sort réservera-t-elle à 16 membres de son personnel enseignant associé?

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Francine Charbonney (poste 2185) ou André Désilets (poste 2186).